



conseil général  
**HAUTE-MARNE**

# *Direction de la Solidarité Départementale*

## Service des Aides et Accès à l'Autonomie

- Le conseil général définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées (Article L113-2).
- Il est un acteur du maintien à domicile des personnes âgées et de la prise en charge de celles-ci en établissement.

Le Conseil général,  
votre partenaire  
au quotidien.



conseil général  
HAUTE-MARNE

1 rue du Cdt Hugueny  
52000 CHAUMONT  
Fax : 03 25 32 88 32

Tous les services au :  
**03 25 32 88 88**

[www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

Accueil ouvert du  
lundi au vendredi  
8h-12h et 13h15-18h



> **action**  
**SOCIALE**

Conseil général  
**HAUTE-MARNE**

en faveur des  
**PERSONNES ÂGÉES**



**NUMÉRO VERT**

**0 800 11 44 20**

- . Pour une réponse personnalisée à toutes les questions Personnes Âgées,
- . orienter vers les services compétents,
- . donner l'état d'avancement d'un dossier,
- . un prix d'hébergement en maison de retraite...



# Le numéro vert : 0 800 11 44 20

- 1<sup>er</sup> niveau d'information (mis en place le 01/08/2007)
- Numéro d'appel gratuit depuis un téléphone fixe : plus de 5000 appels en 2012
- Informer et orienter les appelants (personnes âgées, familles et professionnels...) vers la réponse adaptée.

# LES COORDINATIONS GÉRONTOLOGIQUES



**■ cantons de l'arrondissement de Saint-Dizier**

**■ cantons de l'arrondissement de Chaumont**

**■ cantons de l'arrondissement de Langres**

## SAINT-DIZIER COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

au service de la personne âgée et de son entourage

Votre coordinatrice en Gériatrie :

**Florence PUYSEGUR**

Tél. 03 25 04 19 19 / fax. 03 25 04 91 64

Visites à domicile et entretiens sur rendez-vous

Circonscription d'Action Sociale  
2 rue Gérard Jeanson - 52100 SAINT-DIZIER



carte à conserver

## CHAUMONT COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

au service de la personne âgée et de son entourage

Votre coordinatrice en Gériatrie :

**Caroline THEVENOT**

Tél. 03 25 32 86 86 / fax. 03 25 32 86 87

Visites à domicile et entretiens sur rendez-vous

Cité Administrative  
4 Cours Marcel Baron - 52000 CHAUMONT



carte à conserver

## LANGRES COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

au service de la personne âgée et de son entourage

Votre coordinatrice en Gériatrie :

**Anne-Sophie DROUOT**

Tél. 03 25 84 43 86 / fax. 03 25 90 94 15

Visites à domicile et entretiens sur rendez-vous

212 Les Hortensias - 52200 LANGRES



carte à conserver

# Autour et pour la personne âgée :

- Accueillir, écouter, évaluer , analyser les besoins,
- Informer et apporter une réponse adaptée et individualisée,
- Orienter la personne,
- Accompagner, organiser et coordonner la mise en place d'un plan d'aide personnalisé (APA ou autre),
- Travailler en partenariat.

# Construire et consolider le travail en partenariat :

Avec les hôpitaux, les services sociaux, les services d'aide à domicile, les SSIAD, les infirmiers libéraux, les médecins, les services de portage de repas, etc.

- Animer des réunions et coordonner des actions (ex : classeur de coordination),
- Participer aux réunions et actions collectives (ex : Aide aux Aidants).

# APA à Domicile :

## Allocation Personnalisée d'Autonomie

- pour les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie (GIR 1 à 4),
- pour les dépenses nécessaires au maintien à domicile (aide à la personne, portage de repas, frais liés à l'incontinence, accueil de jour, téléassistance, accueil familial),
- fixées dans le plan d'aide proposé suite à l'évaluation effectuée par une personne de l'équipe médico-sociale.

# APA en établissement :

Dotation globale versée directement à l'établissement concernant la partie dépendance.

# L'aide sociale en hébergement :

En EHPAD et accueil familial

- ⇒ ne pas posséder de ressources suffisantes,
- ⇒ demande auprès du conseil général et instruction par la commune de résidence,
- ⇒ c'est une avance : récupérable sur succession,
- ⇒ complément à la participation de la personne et de ses obligés alimentaires.

# L'aide sociale pour les services ménagers

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans et non dépendantes (GIR 5 et 6) et dont les ressources sont inférieures à l'allocation de solidarité.

# Service AAA et les Circonscriptions d'Action Sociale

- Suivi social,
- Protection (personne vulnérable, en danger).